

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 3 MAI 1993

(//) ECRET N° 93-106 /MFPRA/DGFP/DCCA.SAV.
portant inscription au titre de l'année 1991
de Monsieur MOUANGOU Lazare, Ingénieur
Statisticien en Chef de 3^e échelon, des
Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Statistique).

(/ I-S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1969 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des
Cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 63/410 du 12 Décembre 1963 portant
statut commun des Cadres des Services Techniques de la Statistique ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des notes relatives aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des situations
administratives ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du
28 Décembre 1991.

(//) E C R E T :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur MOUANGOU (Lazare, Ingénieur Statisticien en Chef de 3^e échelon, des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des services Techniques (Statistique) en service au Centre National de Gestion (CENAGES) à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 à 2 ans ; Acc : néant. /

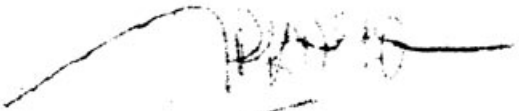
Article 2 : Le présent décret sera enregistré, Publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Mai 1993

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives


• Claude Antoine DA COSTA -


- Jean Prosper KOYO -

AMPLIATIONS :

- JORC	2
- DCFP/DGCA	2
- DGB	2
- DGCF	2
- DGCNSEE	2
- CENAGES	2
- INTERESSE	2
- DOSSIER	3/20

